

*Affaires courantes*

ce deuxième rapport du Comité permanent de la consommation et des corporations.

J'ai déjà dit qu'il était difficile de recueillir les témoignages et de les incorporer dans les recommandations du comité. Au moment de rédiger le rapport en question, rien ne nous prouvait que le mandat confié aux postes canadiennes en 1981 ne permettait pas de répondre aux besoins des Canadiens en matière de services postaux.

• (1120)

Vous vous rappelez sûrement, monsieur le Président, qu'en 1981, le Parlement a adopté une loi dans laquelle on donnait aux postes canadiennes un certain mandat et on leur précisait ainsi les orientations qu'elles devaient suivre. Ce mandat était très clair; il s'agissait pour les postes d'offrir aux Canadiens les services dont ils avaient besoin tout en essayant de parvenir à l'autonomie financière. Or, pour la plupart des Canadiens, l'autonomie financière ne signifie en rien que la Société doit réaliser des profits ou que son actionnaire actuel, le gouvernement, doit obtenir un certain rendement sur son investissement.

Comme l'ont précisé de nombreux témoins qui se sont présentés devant le comité, le mandat des postes canadiennes était tout à fait clair. Il suffisait à répondre aux besoins des postes canadiennes, ainsi qu'à ceux du gouvernement, des employés des postes et des Canadiens qui vivent dans des centres urbains, où ils doivent maintenant se faire à l'idée des superboîtes, ou dans les régions rurales, où l'on ferme à l'heure actuelle des bureaux de poste.

Rien ne nous permettait de conclure que le mandat des postes laissait à désirer. Nous ne pouvions également pas nous appuyer sur grand-chose, afin de soutenir certaines des affirmations qui ont été faites dans le rapport, surtout en ce qui a trait au service postal dans les régions rurales et au besoin des habitants de ces régions d'obtenir le service qu'ils méritent. Dans le rapport majoritaire du comité, il n'était absolument pas question du service rural.

Le comité a aussi oublié de tenir compte du fait qu'on privatise peu à peu les postes canadiennes, qu'on cède au secteur privé beaucoup de bureaux de poste ruraux et suburbains, mais qu'il y a quand même des gens qui doivent faire fonctionner ces bureaux de poste privés. Les postes canadiennes parlent d'exploitants de comptoirs postaux. Or, les intéressés sont loin de faire l'unanimité parmi un grand nombre de Canadiens, surtout dans les régions rurales.

Pourtant, le comité n'a jamais demandé à l'un d'eux de venir témoigner, même si ce sont eux qui sont censés

distribuer le courrier dans les régions rurales. Selon moi, c'est là un oubli très important. Ce comité ne pouvait en aucun cas affirmer à bon droit dans un rapport non seulement que les intéressés exploitent de façon efficace leurs bureaux, mais également qu'ils répondent correctement aux besoins des localités qu'ils desservent. Je crois très fermement que les Canadiens des régions rurales ont le droit d'attendre de la Société canadienne des postes, une société d'État, un service d'aussi bonne qualité que celui offert aux habitants des centres urbains.

Le rapport parle surtout de privatisation et de vente des actions de la Société au cours des deux prochaines années si les postes canadiennes répondent à certaines des normes qu'elles tentent de se fixer, normes qui conduiront à un accroissement des fermetures de bureaux, à des compressions dans le service de distribution à domicile et à une baisse de qualité des prestations offertes aux Canadiens. La privatisation était le principal objet de ce rapport.

À quoi vise cette privatisation? Pour quelle raison non seulement le gouvernement, mais également ce comité, souhaitent-ils privatiser cette société d'État? Dans cet immense pays qui est le nôtre, nous devons à tout prix veiller à ce que les habitants de toutes nos régions soient traités équitablement au chapitre des communications.

Parmi les témoins qui ont comparu devant le comité, bien peu ont traité de la privatisation de cette société d'État. Le ministre y a fait allusion. Le président de la Société a déclaré que son organisme n'était pas prêt à cela. Personne ne nous a fourni de définition. Aucun témoin indépendant n'est venu confirmer les prétentions de Postes Canada. Nous n'avons pas invité les sociétés de sondage, sur lesquelles Postes Canada compte tant pour son image de marque, à venir témoigner, pas plus d'ailleurs que les gens chargés de l'orientation de Postes Canada.

Dans le cadre d'énoncés très vagues, le ministre a donné à entendre qu'il favorisait cette orientation, mais nous n'avons pas eu la moindre preuve que la privatisation de l'une de nos sociétés d'État les plus importantes avantagerait les Canadiens ou améliorerait notre réseau de communication, sans parler des grands usagers des postes qui, dans une certaine mesure, contribuent dans une proportion de 80 p. 100 aux envois qu'achemine la société.

Si le gouvernement vend des actions de cette société d'État afin de la privatiser, c'est, dit-il, parce que Postes Canada a besoin de plus d'argent. Quelle preuve avons-nous que Postes Canada a vraiment besoin de plus d'argent? Il n'y a pas très longtemps, le gouvernement a exprimé le désir de vendre Petro-Canada, une société